



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maternelles - Nouvelles approches éducatives

Question écrite n° 21743

Texte de la question

Mme Marielle de Sarnez attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'expérimentation, à l'école maternelle, des nouveaux systèmes d'éducation s'inspirant de la méthode et de l'esprit Montessori. Mises en œuvre dans le secteur public de façon éparse sur le territoire, notamment dans les zones d'éducation prioritaire, ces méthodes ont été très largement évoquées lors des assises de l'école maternelle qui se sont déroulées les 27 et 28 mars 2018 à Paris, qui furent consacrées « à penser l'école maternelle de demain pour en faire l'école de l'épanouissement et du langage ». En parallèle à ces assises, a été créé le conseil scientifique de l'éducation nationale, présidé par Stanislas Dehaene, professeur au collège de France, spécialiste mondialement reconnu en psychologie cognitive. Ce conseil composé de scientifiques appartenant à différentes disciplines a vocation à rédiger des avis dans le domaine de l'éducation afin de disposer d'une meilleure appréciation des politiques publiques mises en œuvre et de faire bénéficier de cette approche les acteurs de la communauté scolaire en charge de l'accompagnement pédagogique. Elle lui demande par conséquent de lui préciser l'avancée des réflexions en cours et de lui indiquer si des mesures concrètes seront mise en œuvre dès la rentrée de septembre 2019 visant à favoriser le développement, sur l'ensemble du territoire national, de pratiques pédagogiques favorisant la réussite scolaire.

Texte de la réponse

L'école primaire est la première des priorités du Gouvernement en matière de politique éducative. Dès la rentrée 2017, le ministre en charge de l'éducation nationale et de la jeunesse a engagé des actions qui permettent à l'école de garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) par tous les élèves. Plusieurs leviers ont été activés pour impulser des pratiques pédagogiques favorisant la réussite scolaire des élèves. A l'école élémentaire, les classes de cours préparatoire (CP) et de classe élémentaire 1ère année (CE1) situées dans les réseaux d'éducation prioritaire ont été dédoublées pour créer des conditions d'enseignement favorables à une meilleure progression des élèves les plus fragiles dans la maîtrise des savoirs fondamentaux. Des recommandations concernant les pratiques pédagogiques à privilégier ont été émises en avril 2018 pour certains points clés des programmes (grammaire, lecture, écriture, calcul et résolution de problèmes). Des repères annuels de progressions et des attendus de fin d'année ont aussi été élaborés en complément des programmes d'enseignement en vigueur. De plus, une évaluation des acquis des élèves est organisée au niveau national dans toutes les classes de CP et de CE1. Les enseignants disposent ainsi d'éléments leur permettant de mieux adapter leurs pratiques pédagogiques aux besoins de leurs élèves. Concernant l'école maternelle, une attention particulière est portée à l'acquisition du langage afin de prévenir les difficultés dès le plus jeune âge et de faciliter l'apprentissage ultérieur de la lecture et de l'écriture. La découverte des nombres et de leurs utilisations, l'éveil à la diversité linguistique et à la pluralité des langues vivantes sont également des objets d'enseignement valorisés durant le cycle des apprentissages premiers. Ces points essentiels du programme ont fait l'objet, en mai 2019, de recommandations concernant les modalités pédagogiques les plus appropriées pour en assurer l'acquisition par tous les élèves. Plusieurs séminaires nationaux ont permis d'exposer les priorités ministérielles pour l'école primaire et de présenter les ressources

élaborées au niveau national pour dispenser un enseignement plus efficace. Ce sont de solides outils, à l'instar des guides « pour enseigner la lecture et l'écriture » au CP et au CE1, sur lesquels s'appuyer pour organiser une formation professionnelle continue de qualité pour les enseignants. Ils enrichissent la réflexion pédagogique, la culture professionnelle, l'expertise et la pratique des professionnels. Des ouvrages de même nature, concernant l'école maternelle ou les mathématiques, enrichiront progressivement les références mises à la disposition de tous les enseignants, formateurs et cadres pédagogiques. Ces recommandations pédagogiques et ces guides servent le développement de pratiques pédagogiques efficaces visant la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves. Ils s'appuient sur les connaissances issues des travaux de recherche nationaux et internationaux, notamment ceux que le Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen) contribue à valoriser auprès des professeurs et personnels d'encadrement pédagogique. Les deux principales missions du Csen sont de mettre en perspective les grands enjeux éducatifs de notre temps et d'interroger les pratiques pédagogiques. Plusieurs groupes de travail ont été constitués au sein du conseil. Ils portent, entre autre, sur l'évaluation des acquis au service des progrès des élèves, la formation initiale et continue des enseignants, les relations existantes entre les dispositifs pédagogiques (dont les manuels scolaires), les pratiques et les apprentissages, les solutions favorisant l'inclusion des élèves en situation de handicap, la petite enfance et l'école maternelle. Par ses travaux et ses débats, le Csen éclaire la décision politique du ministre. Ses productions sont au service des acteurs de l'école pour répondre aux défis majeurs que doit relever notre système éducatif : élever le niveau scolaire de tous les élèves, lutter contre les déterminismes sociaux et faire œuvre de justice sociale.

Données clés

Auteur : [Mme Marielle de Sarnez](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21743

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2019](#), page 6811

Réponse publiée au JO le : [7 juillet 2020](#), page 4751